




SÉMINAIRE REGIONAL
**« RÉSULTATS ET REDEVABILITÉ MUTUELLE-
COMMENT METTRE EN ŒUVRE LES
ENGAGEMENTS DE BUSAN »**

**THEMATIQUE 1: PRODUIRE DES
RESULTATS DE DEVELOPEMENT**

M. BAH EZECHIEL
Directeur de la Réforme Budgétaire et de
Modernisation de la Gestion Publique (DRBMGP)

Cotonou, Bénin, du 21 au 23 novembre 2012

SOMMAIRE

☐ CONTEXTE

☐ STRATEGIE DE MISE EN PLACE DES CDMT

☐ BONNES PRATIQUES

☐ CONTRAINTES MAJEURES

CONTEXTE

- La mise en œuvre du DSRP initial, du PND et des Directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques au sein de l' UEMOA a permis:
- L' introduction de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) dans le processus de gestion budgétaire;
- La mise en œuvre de la GAR s' est faite par l' outil CDMT (Cadre des Dépenses à Moyen Terme);
- Débutée en 2010, les ministères intègrent progressivement cette nouvelle approche de gestion budgétaire basée sur la performance.

STRATEGIE DE MISE EN PLACE DES CDMT

- Les CDMT sont arrimés sur le PND qui constitue le cadre stratégique de référence des interventions au niveau du pays;
- Le processus a démarré en 2010 par une phase pilote quatre (4) Ministères;
- L'évaluation de la phase pilote a été réalisée en 2012;
- La mise en œuvre des recommandations de l'évaluation a permis d'étendre le processus à huit (8) nouveaux ministères;
- En 2012, un total de 12 ministères ont présenté en Conférences Budgétaires, leur budget sous la forme CDMT.

BONNES PRATIQUES (1/2)

1. Corrélation mieux perçue entre les politiques publiques nationales, sectorielles et le budget ;
2. Traduction des politiques publiques en programmes, actions et activités à réaliser, budgétisées et mesurées par des indicateurs de performance ;
3. Lecture plus simple et facile du budget par le citoyen.

BONNES PRATIQUES (2/2)

4. Introduction de la culture des résultats par l'élaboration des Projets Annuels de Performance (PAP) et du principe de l'obligation de redevabilité à travers l'élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) ;
5. Echanges participatifs et itératifs entre les services en charge de la planification et du suivi évaluation et ceux chargés de la gestion administrative et financière, du budget de l'Etat.

CONTRAINTES MAJEURES (1/2) 1. Lenteur dans la mise à jour du cadre juridique : adoption des projets de lois organiques, vote des lois organiques; 2. Absence de système d'informations adapté à la préparation et à l'exécution des budgets sous CDMT ; 3. Difficultés pour assurer efficacement le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le processus et l'information du public, compte tenu du faible niveau de ressources financières disponibles; 4. Absence de cadre institutionnel définissant clairement la chaîne de responsabilités et les liens hiérarchiques entre les acteurs dans la gestion des programmes (RPROG, RBOP...);

CONTRAINTES MAJEURES (2/2) 5. Difficultés récurrentes de trésorerie liées aux ressources budgétaires insuffisantes qui ne permettent pas l'exécution des programmes conformément aux ambitions validées et affichées ; 6. Manque d'harmonisation des actions des donateurs ; 7. Faible volonté d'alignement de l'aide sur les stratégies, les systèmes et les procédures nationales.

 MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION
--
